

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-094**

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 juin 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 30
 votants : 31

OBJET :

Villasport

Dépôt de marque et de logo
imagé

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, M. M. Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Marie-Françoise DUVERGER.

Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX

SECRETAIRE : Justine McCOMISH LORAIN

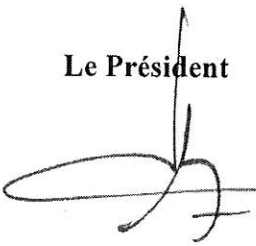

Considérant l'article 15.2 du contrat de délégation de service public qui dispose que « pour la désignation du complexe aquatique et multisports, le Délégataire utilise [...] la dénomination retenue par l'Autorité Délégante : VILLASPORT. Les caractéristiques graphiques (police de caractères, taille, caractéristiques,...) sont définies par l'Autorité Délégante. En tout état de cause, la marque semi-figurative (dessin et texte) fera l'objet d'un dépôt à l'INPI au nom de l'Autorité Délégante qui en assume les frais »

Considérant le projet de marque semi-figurative soumis par le délégataire à la Communauté de Communes, joint en annexe ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** la marque semi-figurative « VILLA SPORT bien plus qu'une piscine » telle que figurant en annexe.
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à déposer ladite marque semi-figurative à l'INPI et à signer tout document nécessaire aux fins des présentes.

Le Président

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170615-DC2017120178-
DE
Date de télétransmission : 21/06/2017
Date de réception préfecture : 21/06/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.